



VISIO CONFERENCE « Covid »

(sans le ministre)

du 2 avril 2021

Compte-rendu : une réunion pour rien ?

Ce matin, 2 Avril, le secrétariat général a réuni les organisations représentatives du ministère pour évoquer cette 3e période de confinement. La réunion a été animée par le par le S.G adjoint puisque ni le ministre, ni la secrétaire générale n'étaient présents.

* **Matériel de protection** : le ministère a réapprovisionné ses stocks en masques et en gel. Il ne devrait donc pas y avoir de rupture de l'approvisionnement

* **Vaccination** : il n'y pas de priorisation des agents du ministère. La CGT relève que le discours de ce matin en contradiction avec ce qui était annoncé il y a 15 jours au CHSCT ministériel. Le S.G.A indique cependant que le ministère demande une priorisation des agents en contact avec le public.

Cependant, le ministère veut lancer un plan de vaccination au plan national en s'appuyant notamment sur les départements pour les « zones blanches » ainsi que les médecins de prévention. L'État sera son propre assureur sur les risques liés à la vaccination.

* **Restauration** : depuis lundi, des « mesures renforcées » ont été prises avec des jauges, l'interdiction de manger en face à face et la mise en place de repas à emporter.

Pour les agents dont les cantines seront fermées, ils auront droit à des indemnités.

Nous relevons, une nouvelle fois, que les agents sans situation de restauration sont oubliés.

* **Télétravail** : si le ministère se targue d'un bon taux de télétravail et de dotation de matériel, le prisme reste essentiellement celui de l'administration centrale et ne reflète pas la réalité de services et des différents directions. Dans les services concentrés, les personnels connaissent encore cette semaine de nombreux refus...

Questionnées, les directions ont admis qu'elles étaient dans l'incapacité de faire appliquer leurs directives. Et tant pis pour la vie des agents !

* **Position administrative des agents / ASA garde d'enfants** : le ministère en clôture sa présentation nous explique très sérieusement qu'il n'y aura pas de position ferme puisque la DGAFP ne se réunit qu'à partir de 11 h 30...et qu'il est conseillé d'aller sur la FAQ !!

La décision du garde des sceaux, communiquée uniquement par voie de presse (!!), de ne pas réduire l'activité des services est assez criminelle et incompréhensible.

En semi-télétravail le 2 avril 2021